



La Lettre

de l'Association de Protection du Cadre de Vie
et de l'Environnement Balmanais

A.P.C.V.E.B.

Boîte postale 74 - 31 133 Balma Cedex

Février 2003

e-mail: apcveb@free.fr

Site : <http://apcveb.free.fr>

SOMMAIRE

Page 1 :	Editorial - contacts
Page 2 :	Qualité de l'air Urbanisme
Page 3 :	Les avions de Lasbordes Un quartier oublié
Page 4 :	Champs électromagnétiques Transports en commun

Assemblée Générale

des adhérents
de notre Association :

**Mardi 25 Mars 2003
à 20 h 45**

à la salle du CALVEL
(centre de loisirs)

**Tous les Balmanais, même
non adhérents, sont invités
à prendre part à cette
Assemblée Générale.**

Le Mot du Président

Comme tous les ans à cette époque, notre association, l'APCVEB, publie sa lettre d'information annuelle dans le double but de se faire connaître des nouveaux habitants de Balma et d'informer l'ensemble des Balmanais de nos actions et préoccupations actuelles.

La fréquence et le format de cette publication nous contraignent à vous y présenter, en mode condensé, un nombre limité de sujets. C'est pourquoi, pour tous ceux qui souhaitent mieux nous connaître en approfondissant les thèmes traités par l'APCVEB, nous avons créé en 2002 un nouveau site internet « <http://apcveb.free.fr> » que nous vous invitons à découvrir sans plus attendre. Ce site, actualisé régulièrement, vous apportera des précisions sur les sujets tels que :

➤ **Les informations générales** concernant l'APCVEB : ses moyens, ses statuts

➤ **Les pollutions**

- La pollution de l'air : la qualité de l'air mesurée en permanence à Balma par l'Oramip a été plus finement analysée à l'occasion de la journée « en ville sans ma voiture » à laquelle l'APCVEB s'est associée.
- La pollution de l'eau
- Les pollutions électromagnétiques : un représentant de l'APCVEB spécialiste du domaine s'est intéressé à la campagne de mesures réalisée à Balma en 2002

➤ **Les nuisances**

- Les nuisances sonores dues en particulier à l'activité d'Ecole de Pilotage de l'Aérodrome de Lasbordes restent un des sujets de préoccupation principaux pour l'APCVEB qui vient de participer à la création de CANAL (Collectif d'Associations contre les Nuisances de l'Aviation Légère et sportive). En effet, les Balmanais ne sont pas seuls à supporter les ronflements d'avions et l'union avec d'autres associations concernées nous permet d'envisager des actions au niveau national (échanges d'informations sur les lois et les normes, assistance juridique ...)
- Les nuisances dues aux nombreuses lignes électriques qui traversent Balma et dont certaines, si l'on en croit les promesses écrites d'EDF, devraient être enterrées depuis longtemps.
- Les nuisances liées au voisinage de la rocade de plus en plus chargée

➤ **L'urbanisme**

- La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (loi SRU) et le Plan local d'Urbanisme (PLU) en cours d'élaboration à Balma qui remplacera le POS révisé en 2001. Plusieurs membres de l'APCVEB participent activement aux Comités Consultatifs extra municipaux (Urbanisme, Environnement ...)
- Les transports : l'arrivée imminente du métro à Gramont (décembre 2003) et le projet décalé de « Bus en Site Propre » (fin 2004). Ce nouveau projet de réseau de bus à Balma permettra-t-il à l'ensemble des Balmanais d'aller prendre rapidement le métro à Gramont, sans utiliser leur voiture et sans avoir à changer de bus ? C'est en tout cas le souhait que défend l'APCVEB auprès des décideurs.

Vous pouvez aussi nous écrire (apcveb@free.fr) et nous faire part de vos préoccupations. Vous trouverez sur notre site des courriers ou informations que nous ont adressés nos adhérents.

Bien évidemment si nos actions vous intéressent, vous êtes vivement invités à rejoindre les bénévoles de l'APCVEB pour contribuer à la protection de notre cadre de vie et de notre environnement balmanais.

Jean-François ALBERT

J'adhère ou je renouvelle mon adhésion à l'A.P.C.V.E.B. pour l'année 2003.

Nom et prénom :

Adresse :

Tél : e-mail :

Ce talon est à découper et à retourner à l'adresse indiquée ci-dessus, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'A.P.C.V.E.B.
(10 € par personne ou 16 € par famille).

Qualité de l'air à Balma

L'ozone étant le seul polluant régulièrement mesuré régulièrement à Balma grâce à une sonde ORAMIP située aux ateliers municipaux (suite à notre requête, le « Balma Info » en indique maintenant les résultats), nous avons régulièrement demandé depuis 3 ans, que d'autres polluants soient mesurés, au moins pendant une certaine période, en particulier pour pouvoir évaluer l'influence de la circulation automobile sur la qualité de notre environnement. Nous avons enfin obtenu satisfaction en 2002, puisque la mairie a financé l'utilisation de la station mobile la plus sophistiquée de l'ORAMIP qui a été installée au centre ville, place de la Libération, du 12 au 23 septembre 2002 période incluant « la journée sans voiture » du 22 septembre.

Les polluants suivants y ont été mesurés : monoxyde de carbone (CO), monoxyde et dioxyde d'azote (NO/NO₂), ozone (O₃), dioxyde de soufre (SO₂), particules inférieures à 10µm, benzène, toluène et ortho-xylène (BTX).

D'une manière générale on note dans le rapport ORAMIP que les concentrations de ces différents polluants sont à Balma relativement faibles pendant cette période ; elles sont comparables à celles mesurées par la station de Colomiers et nettement inférieures à celles des trois stations de Toulouse.

Cependant il est intéressant de relever deux remarques :

1. Les concentrations de différents polluants caractéristiques de la circulation automobile (CO, particules) sont, place de la Libération, deux fois plus importantes le matin entre 7 h et 9 h qu'entre 12 h et 15 h (période de minimum) ; on observe un deuxième pic plus faible que celui du matin, le soir entre 18 h et 21 h.
2. Les concentrations des polluants mesurées le dimanche 15 septembre sont nettement supérieures à celles du 22 septembre, « journée sans voiture ». On note les variations suivantes :

	Monoxyde d'azote	Dioxyde de soufre	Mono de carbone	ozone	Dioxyde de soufre	Particules en suspension	benzène	toluène	o-xylène
variation des valeurs moyennes entre les 2 dimanches, en pourcentages.	- 71 %	- 64 %	+ 3%	- 27%	- 100%	- 13%	- 78%	- 32%	- 10%

Ces mesures montrent à l'évidence que, au moins dans le centre de Balma, la circulation automobile augmente considérablement les polluants atmosphériques, même si les concentrations mesurées pendant cette période ne sont pas alarmantes.

Urbanisme : en 2003, le P.O.S. devient P.L.U.

Après une année 2001 marquée par la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS), 2002 a vu le lancement de la procédure qui devrait aboutir, fin 2003 à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En effet, la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) de décembre 2000 prévoit un nouveau document d'urbanisme, le PLU, qui remplace systématiquement le POS dans certains cas, et notamment lorsque la commune souhaite lancer des opérations d'aménagement concerté (ZAC). C'est le cas de la commune de Balma qui souhaite aménager le lieu dit "Le Cyprîé" (route de Mons) sous forme de ZAC.

La procédure d'élaboration du PLU prévoit les étapes suivantes :

- élaboration d'un diagnostic portant sur l'environnement, les réseaux de transport, l'habitat et le développement économique. Cette phase est bien avancée et a fait l'objet d'une présentation publique le 11 décembre dernier,
- sur la base du diagnostic est élaboré un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), rassemblant les projets de la commune sur les thèmes soumis au diagnostic précité : transports, environnement, logement social, opérations d'aménagement etc... Ce travail sera réalisé dans les prochains mois.

Le PADD, accompagné d'un rapport de présentation et d'un règlement écrit, constituera le PLU qui sera soumis à enquête publique dans le courant de l'année 2003.

L'APCVEB, comme par le passé, sera particulièrement attentive tout au long de l'élaboration du document, et **elle invite ses adhérents (et plus généralement l'ensemble des Balmanais) à suivre cette procédure** : en effet, le PLU définira les axes d'évolution de la commune pour la décennie à venir et donc sa physionomie pour les générations futures. Il convient donc de bien peser les conséquences des règlements adoptés : **ensuite il ne sera quasiment plus possible de s'y opposer.**

Enfin, 2003 sera particulièrement riche en procédures liées à l'urbanisme puisque se poursuivra l'étude de l'aménagement du Cyprîé : là aussi, compte-tenu de l'ampleur de l'opération (plusieurs centaines de logements projetés), les conséquences en termes d'environnement (espaces verts, zones de détente), transports (compatibilité avec les nouveaux tracés des transports en commun) et disponibilité des services (écoles, crèches, commerces) devront être évaluées avec soin.





LA SITUATION EN JANVIER 2003

LES ARRETES MUNICIPAUX

Le Tribunal Administratif a reconnu en 2000 que les maires de Balma, Pin Balma et St Orens étaient dans leur droit en prenant, en 1996, des arrêtés qui interdisaient les activités des écoles de pilotage ; dans la pratique, ces arrêtés se sont révélés inapplicables (confirmé par M.Fillola, maire de Balma, lors d'une rencontre fin décembre) ; le fait est que six ans après, ils ne sont toujours pas appliqués et que personne ne voit comment, dans la situation actuelle, les choses pourraient changer (hostilité du préfet et récentes décisions de justice).

LES ACTIONS EN JUSTICE DE L'APCVEB

L'association a intenté différentes actions en justice (audience du Tribunal Administratif en 1997, audience de la Cour d'Appel Administrative en 2002), actions qui se sont révélées infructueuses puisque nos demandes ont été rejetées ; ces requêtes visaient à faire déclarer illégales les activités de « touch and go » qui amènent les avions à survoler, à basse altitude, l'agglomération de Balma, activités que nous jugions contraires à l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE TOULOUSE-LASBORDES

C'est dans cette situation de blocage que M. le préfet de Haute Garonne a constitué en mars 2002 une nouvelle Commission Consultative, comme cela a été le cas partout en France suite à un décret du gouvernement ; le but était de relancer au plan national la concertation entre les différents acteurs locaux qui, de près ou de loin, ont à voir avec les nuisances générées par les aérodromes d'aviation légère-loisir et sportive ; les relations entre les riverains et les usagers de ces aérodromes étaient en général mauvaises et presque partout conflictuelles.

Les nouvelles Commissions sont présidées par le représentant du préfet et sont constituées de 3 collèges chacun de huit représentants ; pour l'aérodrome de Lasbordes la Commission Consultative réunit :

- Les **collectivités locales** : Région Midi-Pyrénées, Conseil Général (M.Fillola), les représentants des mairies de Toulouse, Balma (M.Chantelose), Pin Balma, St Orens, Quint Fonsegives, Montrabé
- **Huit représentants des usagers** (aéroclubs)
- **Huit associations représentant les populations survolées**, dont l'APCVEB.

Les différents participants à la Commission ont accepté de négocier en se donnant un an pour trouver un accord acceptable. Les discussions sont en cours, elles ne sont pas faciles ; les collectivités locales ont jusqu'à présent apporté leur appui aux associations.

Le tableau ci-dessous résume la situation en janvier 2003.

DEMANDES DES RIVERAINS	SITUATION ACTUELLE
1.Délestage des tours de piste sur un aérodrome rural (à construire)	Très vieille « histoire ». Aucune avancée réelle à ce jour. La DGAC a cependant prévu de prendre 80% des frais de transfert à sa charge.
2.Plages de silence en semaine et week-ends (au-delà de la situation actuelle)	Les usagers proposent de ne faire voler que les avions-école équipés de silencieux mais sans réduire les horaires (insuffisant)
3.Réduction du nombre d'avions simultanément en tour de piste	Actuellement il y en a 6. Les associations ont demandé la réduction à 3.
4.Réduction du bruit à la source (montage de silencieux d'échappement modernes)	<ul style="list-style-type: none"> • Des essais en vol de silencieux modernes ont été effectués en décembre 2002 ; des mesures quantitatives (en décibels) ont été obtenues par le SNTA et complétées par 596 observations de riverains qui se sont beaucoup impliqués). • Tous les avions « écoles » devraient être équipés de silencieux efficaces fin 2003-début 2004, les coûts étant en grande partie subventionnés par l'état.
5.Suppression des tours basse hauteur (altitude : 150 m)	Ils sont officiellement interdits depuis le 2 janvier 2003 (cette interdiction figure dans les nouvelles consignes d'aérodrome)
6.Nouveau circuit tour de piste (entrée/sortie et branche vent arrière). En outre, un radar va être installé à la tour de Lasbordes pour pouvoir contrôler et éventuellement sanctionner les écarts par rapport aux trajectoires.	<p>Une partie du circuit a été modifiée pour une période d'essai de 6 mois à partir du 2 janvier 2003 (voir carte détaillée sur notre site) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trajet Sironis –château Pechestier. • L'altitude a été relevée de 100m. <p>Les riverains qui souhaitent revenir à l'ancien circuit sont invités à le faire savoir avant le 15 mai 2003.</p>

Un quartier oublié ...les rues des fleurs

Niché au centre de Balma, il est un quartier oublié, où les trottoirs défoncés, les rues fissurées de partout, les canalisations d'eau ayant supporté d'innombrables réparations, donnent l'impression que ses rues forment un immense patchwork lépreux.

Chaque averse le transforme en marécage. Chaque voiture qui passe arrose généreusement les façades qui en verdissent d'émotion.

Et pourtant, depuis quarante ans, ce quartier, le plus ancien de Balma, n'a bénéficié que très épisodiquement de travaux d'entretien dont la qualité laisse parfois songeur. Les travaux de réfection du service des eaux furent notoirement sommaires...

Les canalisations de gaz ne sortent sûrement pas indemnes de toutes ces réparations faites à grands coups de tracto-pelle et de vibro-compacteur. De récents événements peuvent justifier les craintes des résidents qui ont tous signé une pétition adressée à M. le Maire.

Quand à l'avenue voisine, «l'attrayante» avenue des Mimosas, ses ralentisseurs collectionnent les pots d'échappement et ses pavés dansent la gigue à chaque passage d'une voiture. Et il y en a !!!

En somme un quartier oublié... A visiter par temps de pluie...

Environnement électromagnétique

1°- Antennes relais pour la téléphonie mobile

L'environnement électromagnétique (radio) créé par ces antennes est un sujet de préoccupations et d'inquiétudes pour les habitants qui se trouvent à proximité. En juin 2002, à l'initiative de la municipalité et afin de répondre sur des bases objectives aux questions que se posent les riverains, l'APAVE -organisme certifié en ce domaine- a mené une campagne de mesures du champ électromagnétique (composantes champ électrique en V/m et champ magnétique en A/m) généré à proximité des antennes relais. Les différents points de mesure étaient situés à proximité des antennes et autant que faire se peut dans le faisceau principal d'émission; c'est à dire de façon à mesurer un champ électromagnétique maximum :

Antenne située...	Lieu des mesures
Rue Ravel	Ecole Marie Laurencin
Rue Borelli	5, rue A. Boely
Chemin des Pins	4, rue des Ormeaux
Collège Jean Rostand	av. Georges Pradel
RD 50	7, rue P. Bonnet
Rue Jean Monnet	Ecole Gaston Bonheur

En GSM (de 925 à 960 MHz), le maximum a été mesuré à l'école Marie Laurencin pour un niveau 37 fois inférieur à la norme.

En DCS (de 1805 à 1880 MHz) le maximum a été mesuré à l'école Marie Laurencin pour un niveau 90 fois inférieur à la norme.

Note: Les téléphones mobiles fonctionnent en GSM et DCS.

Faut-il pour autant être rassuré ? La réponse n'est pas simple. D'une part les craintes exprimées sont relatives aux antennes et non aux téléphones portables, or il est avéré que c'est l'usage du portable qui nous expose aux champs électromagnétiques les plus élevés ; d'autre part, même si les niveaux de rayonnement émis par les antennes sont plus faibles, nous y sommes exposés de façon permanente et leurs effets à long terme sont inconnus.

Il existe des études scientifiques tendant à prouver que les champs électromagnétiques peuvent avoir un **effet biologique pour des niveaux très inférieurs à ceux de la norme applicable en France**. Par ailleurs, aucun risque biologique permanent ni *a fortiori* sanitaire lié aux antennes relais n'a pu être mis en évidence jusqu'à présent. Il reste beaucoup d'aspects à éclaircir et préciser. D'importantes études épidémiologiques sont en cours dont les résultats ne seront connus et disponibles qu'après 2005.

En attendant, chacun doit faire pression via les associations de consommateurs pour que l'information des utilisateurs soit transparente, notamment sur les risques et précautions nécessaires liés à l'usage de la téléphonie mobile (niveau de Débit d'Absorption Spécifique, utilisation d'oreillettes, emploi de dosimètres, caractéristiques des antennes relais...). Il serait souhaitable que la municipalité se dote des moyens d'évaluer et de gérer les problèmes qui peuvent être liés aux antennes relais. Pour ce faire, un plan d'occupation des toits (P.O.T.) incluant l'ensemble des antennes implantées sur la commune et une « **charte type** » (comme réalisée à Paris, Lyon et Montpellier) signée entre la commune et les opérateurs de téléphonie mobile seraient des éléments pertinents de réponse et de maîtrise. De son côté l'APCVEB s'engagera sur ce dossier sensible et tentera d'être une force de proposition. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

2°- Lignes enterrées

De plus en plus souvent et c'est le cas dans notre commune, les lignes électriques sont enterrées et se trouvent à quelques dizaines de centimètres sous nos pieds. Le transport d'énergie électrique via ces lignes génère des champs électriques et magnétiques dont les niveaux dépendent de la tension et de l'intensité véhiculées ainsi que de la technologie de réalisation qui est utilisée. L'APCVEB a décidé de s'intéresser à l'environnement électromagnétique créé par ces lignes de distribution. Le moment venu, nous vous en ferons part.

Redéploiement des transports en commun à Balma

Avec l'arrivée du Métro à Balma en 2004, un redéploiement des lignes de bus est à l'étude au sein de Tisséo, syndicat des transports de l'agglomération toulousaine. Dans ce cadre, un projet de bus en site propre se dessine sur notre commune. Ce projet a fait l'objet d'une réunion publique et de différentes réunions de riverains, entre novembre 2002 et Janvier 2003. Ces réunions, auxquelles nous avons participé se sont focalisées sur le tracé et les aménagements associés, suscitant de la part des auditeurs de nombreuses questions.

C'est pourquoi, au sein de l'association, nous avons souhaité d'une part remettre ce projet dans son contexte, pour comprendre en quoi l'offre de transport allait évoluer sur Balma, et d'autre part détailler le tracé pour mieux évaluer les avantages et inconvénients pour les riverains immédiats. **Concernant le contexte général**, nous sommes attentifs à ce que tous les quartiers de la commune (existants ou à venir) soient desservis par les nouveaux tracés avec de bonnes fréquences, et sur des destinations qui ne se limitent pas au métro. Nous nous intéressons également aux autres projets de tracés concernant Balma, qui compléteront le site propre, aux arrêts prévus, aux correspondances, et aux transports multi-modaux (emplacement de parking, jonction avec les boulevards urbains ou lignes SNCF). Nous souhaitons également éviter que le tracé ne se limite à un transit à travers Balma.

Cette approche globale est indispensable pour comprendre les opportunités et contraintes de demain: la demande en transports concerne aussi bien les zones d'emploi proche de la rocade que le centre ville, qui lui-même ne se limite pas au voisinage du métro. Pourtant, à ce jour aucune vision globale n'est fournie au public.

Pour alimenter cette réflexion et y associer la population, un schéma d'ensemble des transports entre Balma et les communes voisines est indispensable. Nous le demandons aux élus. Ce schéma doit être disponible avant l'enquête publique.

Ce schéma doit permettre à chacun d'évaluer l'impact du projet sur ses trajets quotidiens. En effet, à ce jour, rien n'est dit publiquement sur le devenir de la ligne 72, ni sur la restructuration de celles qui se trouveront en correspondance avec le métro ou le BSP. Il est également nécessaire de préciser les mesures transitoires qui seront mises en œuvre entre la date d'ouverture du métro (fin 2003) et celle du BSP (2004). L'APCVEB relaiera ces informations et réflexions par des contacts réguliers avec les élus et avec ses adhérents, afin d'être force de proposition. Un dossier détaillé est en cours de constitution et sera progressivement publié sur notre site web.

Concernant le tracé, nous analysons les aménagements proposés (séparation des voies, arrêts aménagés, accès depuis les zones d'habitat ou d'emploi), avec leurs conséquences sur les évolutions de la circulation et du stationnement.

Convaincus sur le principe de l'importance de développer les transports en communs sur la périphérie toulousaine, pour freiner la croissance du flux automobile, notre objectif est de nous assurer que le plan de déplacement urbain qui s'élabore d'ici l'automne 2003 couvre et anticipe les besoins des balmanais, dans une mise en œuvre intégrée harmonieusement à notre cadre de vie.